

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 5 août 2024, par laquelle Madame Isabelle SAINT GIRONS 65 boulevard de la France Libre 29160 CROZON demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public rue Général Leclerc en CROZON, du 19 au 20 août 2024, afin d'y stationner un camion de déménagement et des véhicules pour effectuer un déménagement,

ARRETONS,

ARTICLE 1 **Du 19 au 20 août 2024**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue Général Leclerc (en face du n°1 au n°5) en CROZON.

ARTICLE 2 **Du 19 au 20 août 2024**

Madame Isabelle SAINT GIRONS est autorisée à occuper le domaine public au droit de son garage et portail afin d'y stationner un camion de déménagement et des véhicules, rue Général Leclerc (en face du n°1 au n°5) en CROZON.

ARTICLE 3

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 4

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON

Police Municipale

BTA Gendarmerie de la presqu'île de CROZON

Services Techniques Municipaux

Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A CROZON, le 6 août 2024

P/Le Maire

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN

